



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
18 août 2000  
Français  
Original: anglais

---

### **Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1298 (2000) concernant la situation entre l'Érythrée et l'Éthiopie**

#### **Note verbale datée du 11 août 2000, adressée au Secrétariat par la Mission permanente du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétariat de l'Organisation et, se référant à la résolution 1298 (2000) du Conseil de sécurité, en date du 17 mai 2000, concernant l'application de sanctions contre les Gouvernements érythréen et éthiopien, a l'honneur de l'informer que les règlements relatifs à la mise en oeuvre des mesures imposées par les Nations Unies concernant l'Érythrée (SOR/2000-288, du 13 juillet 2000) et l'Éthiopie (SOR/2000-289, du 13 juillet 2000) ont été publiés dans la *Gazette* du Canada, (partie II, volume 134, No 16), conformément au paragraphe 6 de la résolution susmentionnée.

---